Ami du Clergé du 4 juillet 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Entretiens sur la vie chrétienne. — CXIX. L'instruction religieuse : *Sa nécessité*, 401.
Cinq minutes d'Evangile. — XXXVII. *9e Dim. après la Pentecôte :* Ruines matérielles et ruines spirituelles, 405. — XXXVIII. *10e Dimanche :* L'humilité dans la prière, 405.
Panégyrique de S. Bonaventure. — Le défenseur de l'idéal séraphique, 406.
Conférences aux hommes. — La conscience professionnelle. — I. La profession, 411.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRETIENNE

CXIX

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

Sa nécessité

Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa.
Tous les biens me sont venus pareillement avec elle.
(Sagesse, VII, 11).

J'appellerai aujourd'hui votre attention sur un moyen de sanctification bien connu, mais auquel on fait rarement produire tout ce qu'il peut donner ; je veux dire : *l'instruction religieuse.*

L'ignorance de la religion a pris, de nos jours, d'effroyables proportions et les populations au sein desquelles elle a exercé ses ravages n'éprouvent guère le désir d'y porter remède. Elles fuient, en effet, au lieu de les rechercher, les catéchismes, les prédications, les publications d'inspiration catholique ; et elles supportent, avec une indifférence où se révèle la profondeur de leur ignorance, que les écoles ouvertes par l'Etat pour apprendre à leurs enfants tout ce dont ils pourront avoir besoin dans la vie, ferment leurs portes aux leçons de l'enseignement chrétien.

Je me propose de démontrer, dans cet entretien, la *nécessité de l instruction religieuse.* Et j'ai bon espoir d'en convaincre mes auditeurs, s'ils veulent bien écouter attentivement, mais avec toute leur foi et toute leur raison, les considérations suivantes.

I

Avant tout, je remonte aux principes et j'affirme que *Dieu fait un précepte rigoureux de l'instruction religieuse.*

Dieu a le droit et le désir d'être connu des hommes. Il en a le droit, parce que, comme Dieu et comme Créateur, il est le maître souverain de toute personne humaine. Il en a le désir, car cette volonté, sans être formulée dans un commandement exprès, s'exprime implicitement dans toutes ses institutions et toutes ses lois.

Ainsi, Dieu a souvent parlé aux hommes. Evidemment, il exigeait d'eux la foi en sa parole. Or, pour croire aux révélations divines, il faut les connaître, tout au moins dans leur ensemble. Il est même nécessaire de connaître en particulier les plus importantes ; je veux dire celles dont s'inspirent les croyances, les espérances, les vertus dont se compose l'essence de la vie chrétienne. Mais on ne peut pas les connaître sans prendre la peine de les étudier. L'obligation de croire emporte donc celle de s'instruire.

Le Décalogue impose des devoirs assez nombreux. Ce sont des devoirs envers Dieu, des devoirs envers les parents et les maîtres, des devoirs envers le prochain, des devoirs envers soi-même. Comment les accomplira-t-on, si on les ignore et si on persiste à les ignorer ? — Nous nous retrouvons, ici encore, en face d'une obligation rigoureuse à l'égard de l'instruction religieuse.

Le Décalogue et les lois ecclésiastiques prescrivent aux fidèles certains actes cultuels et certaines mortifications corporelles. En leur ordonnant ces pratiques et ces austérités, Dieu et son Eglise les obligent manifestement à en acquérir une connaissance précise et détaillée. — C'est constater une fois de plus qu'ils font un devoir d'étudier la religion.

Il en faut dire autant des moyens que Dieu nous offre pour nous rendre capables d'accomplir nos devoirs et de vaincre nos ennemis spirituels. Pour faire de ces secours un usage normal et fructueux, il faut savoir en quoi ils consistent, quelles grâces ils apportent et quelles conditions Dieu a mises à leur efficacité. — C'est une nouvelle et impérieuse raison d'avoir recours à l'instruction religieuse.

Mais il est inutile d'insister davantage, tant la vérité dont il s'agit est évidente. Qui prescrit une fin prescrit en même temps les moyens de l'atteindre. Seule, l'instruction religieuse nous rend possibles et la vie chrétienne et l'œuvre capitale du salut éternel. Donc, l'instruction religieuse est, pour nous, chose obligatoire. — Aussi, la discipline catholique exprime-t-elle l'exacte vérité quand elle dit : « Tous sont tenus, de par la loi divine, d'étudier convenablement la doctrine évangélique » (*Codex*, can. 1322, § 2), et quand elle ajoute : « Cette obligation pèse, non seulement sur chaque individu, pour son instruction personnelle ; mais encore sur les parents pour l'instruction de leurs enfants, sur les pasteurs pour l'instruction de leur troupeau, sur les tuteurs pour l'instruction de leurs pupilles, sur les maîtres pour l'instruction de leurs serviteurs. » *(Ibid.*, can. 1335).

II

En répondant aux exigences de Dieu, l'étude de la religion satisfait aux intérêts des hommes. — Ici mon sujet prend une ampleur considérable.

L'un de nos écrivains bibliques a écrit cette déclaration digne de remarque que, quand il a reçu la sagesse, « *tous les biens lui sont venus avec elle.* » La sagesse dont il parle est la sagesse divine ; elle s'identifie donc avec celle que

donne l'instruction religieuse. Aussi, m'est-il permis d'entendre de celle-ci ce qu'il dit de celle-là, et de déclarer à mon tour que quiconque reçoit les leçons de la science religieuse *reçoit avec elle tous les biens.* — Et, croyez-le, je ne serai pas embarrassé pour justifier cette parole.

Quels sont donc les biens apportés par l'instruction religieuse ? — Ce sont d'abord, vous le comprenez aisément, des biens d'ordre spirituel ; car tel est son objet propre et son but direct. Ces biens sont les plus nobles, les plus excellents, les plus utiles. Mais entrons ici dans quelques détails.

Les biens dont il s'agit peuvent se ramener à trois groupes.

1. — Ceux du premier groupe s'adressent *à l'esprit.* Ils consistent en des lumières souverainement précieuses sur un monde qu'il nous est nécessaire de connaître et dont nos organes de chair ne peuvent pas pénétrer les mystères.

L'univers, tel que Dieu l'a fait, se compose de deux mondes superposés et que l'Eglise définit : le monde des choses *visibles, « visibilium, »* — et le monde des choses *invisibles, « et invisibilium »* [1]. Le monde des choses *visibles* comprend les êtres faits de matière et, par suite, accessibles à nos sens. Nous les voyons ou nous les touchons. — Le monde des choses *invisibles* comprend les êtres immatériels. Ceux-ci échappent à nos sens. Nous ne pouvons ni les voir de nos yeux, ni les toucher de nos mains. Ce monde, supérieur à l'autre, est le monde de Dieu et des autres esprits, le monde des premières origines et des fins dernières, le monde des droits et des devoirs, le monde des sciences les plus élevées et des vertus morales, le monde des révélations divines. Or, c'est surtout à lui que l'instruction religieuse emprunte son objet. Ne soupçonnez-vous point, d'après l'énoncé même de ce fait, quel intérêt s'attache aux clartés qu'elle peut nous donner sur ce monde d'en-haut ?

Mais, pour en concevoir une juste idée, il faut nous rappeler deux vérités. La première est que toute personne humaine appartient à ce monde-là. Elle lui appartient par son âme, par sa vie intellectuelle, par sa vie morale, par sa vocation, par ses destinées. Elle a donc le droit et même le devoir de le connaître, comme tout citoyen a le droit et même le devoir de connaître son pays ; et, pour le connaître, elle a le droit et le devoir de l'étudier. La seconde vérité est que, seule, l'instruction religieuse et, par là-même, la science du monde des choses invisibles peuvent résoudre certaines questions dont se préoccupe fatalement tout homme désireux de mener, non pas seulement une vie d'animal, mais une vie d'intelligence et de raison. Telles les questions relatives à son origine, au sens et au but de son existence terrestre, à la réalité et aux mystères de la vie future. Ces problèmes et d'autres encore exigent une solution satisfaisante et, quand celle-ci leur manque, ils jettent l'esprit humain dans des angoisses assez cruelles pour faire de la vie et surtout de la mort un effroyable tourment... A ce point de vue, les lumières de l'enseignement chrétien répondent, non seulement à un droit, mais à un besoin, et, pour tout dire d'un mot, à une véritable nécessité.

2. — L'instruction religieuse est utile *au cœur* autant qu'à l'esprit. Elle lui apporte, en effet, des impressions, des affections, des jouissances même d'ordre surhumain, qu'on ne regrette jamais, et qu'au contraire on s'applaudit toujours d'avoir éprouvées. Telles, par exemple, la joie de savoir la vérité, joie qu'ont reconnue les maîtres les plus compétents, sur les graves problèmes dont nous parlions tout à l'heure. Telles les pieuses effusions d'amour auxquelles nos dogmes nous provoquent, quand ils nous parlent des bontés de Dieu pour nous et nous révèlent dans ses perfections infinies autant d'amabilités infinies. Telles les magnifiques espérances inspirées par ses promesses, soit pour la vie présente soit pour la vie future. Tel, fruit de tout acte de vertu, le noble plaisir de *bien faire* ou le plaisir plus noble encore de *faire du bien.* Telle cette sécurité de la conscience dont le Sage a vanté les douceurs, quand il l'a comparée à un festin continuel [1]. Telle la rosée spirituelle qui, dans la prière fervente, les oraisons attentives, les exercices du culte sacré, descend du Ciel sur les âmes, les rafraîchit, leur donne une vigueur nouvelle. Tels les transports avec lesquels le chrétien vainqueur des tentations jouit de ses victoires, constate sa persévérance et ses progrès, sent que sa vie s'épure et qu'il se rapproche de Dieu. Telle l'ineffable sensation du pardon divin reçu au sacrement de Pénitence. Tels les ravissements du banquet eucharistique, quand on s'est dignement préparé à l'union de l'âme avec Dieu. Tel encore, pour en finir, ce que l'Ecriture Sainte appelle *« le sourire du dernier jour »* [2] : celui dont s'illumine le visage des élus mourants quand, au sortir de ce monde, ils voient s'ouvrir devant eux les portes du Paradis...

Ces joies tiennent à l'instruction religieuse. Elle seule les fait connaître ; elle seule en donne l'idée et rend l'homme capable de les éprouver. Mais il n'en est aucune en ce bas monde qui leur soit comparable. Aussi, jouissent-elles, pour aviver les bonnes volontés, alléger les souffrances, récompenser les efforts, d'une efficacité souveraine. Ceux qui en éloignent la jeunesse ne savent pas de quels éléments de bonheur ils la privent, sans d'ailleurs en avoir aucun droit...

Et par là encore, la science religieuse mérite d'être appelée une *nécessité.* Car c'est une nécessité d'être encouragé et consolé dans les combats et les peines de la vie.

3. — L'instruction religieuse apporte à quiconque reçoit ses leçons une troisième sorte de bienfaits. Ceux-ci s'adressent à *la conscience.* Ils

[1] *Symbole de Nicée.*

[1] *Secura mens quasi juge convivium.* (Prov., xv, 15).
[2] *Ridebit in die novissimo* (Prov., xxxi, 25).

consistent dans les notions dont l'ensemble compose la morale chrétienne.

On appelle *morale* la doctrine suivant laquelle les hommes doivent gouverner leur conduite, et morale *chrétienne* celle que Notre-Seigneur Jésus-Christ enseigne dans son Evangile. Celle-ci est la plus parfaite de toutes les morales. Vous le constaterez vous-mêmes, si vous voulez bien vous rappeler : d'une part, les différentes morales dont nous parle l'histoire, et, d'autre part, les conditions auxquelles une morale doit satisfaire.

D'abord, une morale doit interdire tout ce qui est mal, c'est-à-dire ce qui offense la raison ou viole les droits d'autrui ; et commander ou conseiller, suivant l'importance des choses, tout ce qui est bien. Une morale qui permet le mal ou ne porte pas au bien est indigne de ce nom. Telle était la morale païenne : elle déifiait tous les vices. Ses faux dieux n'étaient pas même d'honnêtes hommes, et ses déesses n'étaient pas même d'honnêtes femmes. Telle la morale de Platon : elle autorisait l'exposition des petits enfants. Telle la morale de Cicéron : elle approuvait le suicide. Telles les morales libre-penseuses d'aujourd'hui : elles commettent généralement l'odieuse méprise de prendre pour lois de la nature les pires instincts qu'elle tient de sa déchéance... Lisez, après cela, notre Décalogue ; lisez la liste des défauts que le Christianisme flétrit sous le nom de « péchés capitaux » ; lisez même les commandements de l'Eglise : vous avouerez que la morale chrétienne est la plus pure de toutes, c'est-à-dire : prescrit tout ce qui est bien et interdit tout ce qui est mal.

La morale doit s'imposer au nom d'une autorité supérieure à l'homme. Une morale d'origine humaine et dont les hommes seraient les maîtres n'aurait aucun droit à notre obéissance. Or, la morale chrétienne s'impose au nom de Dieu, créateur et souverain maître des hommes. Tout croyant la tient pour une loi divine, que personne ici-bas ne peut abroger, à laquelle personne ne peut rien changer.

La morale doit s'adapter à la nature humaine et tenir compte de ses capacités et de ses incapacités. Trop exigeante, elle serait impraticable. Trop tolérante, elle favoriserait les incorrections de la conduite. La morale chrétienne, avec ses distinctions entre préceptes et conseils, entre fautes graves, fautes légères et simples imperfections, avec sa doctrine et sa pratique de la rémission des péchés, s'harmonise merveilleusement avec les hautes aspirations des plus forts et les infirmités des plus faibles.

Une morale doit offrir à toutes les âmes les moyens de se rendre toujours possible l'accomplissement du devoir : à quoi lui servirait-il de commander, si elle n'aidait point à obéir. A ce point de vue, les morales faites par les hommes sont absolument impuissantes. Au contraire, Dieu a mis dans le Christianisme, sous les formes variées et nombreuses de la prière, des exercices religieux et des sacrements, tous les secours dont la bonne volonté peut avoir besoin.

Enfin, toute loi morale doit s'appuyer sur des sanctions ; c'est-à-dire : avoir des récompenses pour l'obéissance et des punitions pour la révolte. Une morale exempte de sanctions est une morale fatalement impuissante. Telle n'est pas, il s'en faut, la morale chrétienne. Elle jouit des sanctions les mieux faites pour récompenser ou pour punir, pour exciter les désirs et les craintes. C'est, d'un côté, l'abondance des faveurs divines, puis une éternité d'incomparable bonheur ; de l'autre côté, les malédictions divines ; puis d'effroyables souffrances qui, elles non plus, ne finiront jamais...

Ainsi, l'instruction religieuse, qui enseigne la morale évangélique, excelle à produire des justes. Elle porte au bien ses disciples, non seulement par tous les dogmes de son symbole, par tous les actes de son culte, par tous les exemples qu'elle leur propose, mais encore et surtout par sa doctrine morale. Et par là encore, elle répond à une impérieuse *nécessité*.

Ces réflexions démontrent avec une évidence saisissante que la science religieuse est la plus nécessaire de toutes les sciences. Les sciences profanes sont utiles et souvent très utiles, je le sais bien et je le proclame hautement. Mais la science de la religion s'impose avec plus de rigueur que toutes les autres. C'est, par excellence, la science du vrai, du beau et du bien. Elle offre à tous un idéal proportionné à leur possibilité personnelle. Elle fait de quiconque reçoit ses leçons et les met en pratique un honnête homme, un bon citoyen, un vrai chrétien, un modèle, un élu. Au contraire, l'ignorance religieuse aurait exposé cet homme aux risques les plus redoutables : le risque de méconnaître le but de son existence, le risque de vivre à la manière des animaux, et peut-être plus mal qu'eux, le risque d'être le scandale de ses concitoyens, le risque de devenir un réprouvé...

III

J'ai affirmé tout à l'heure que l'instruction religieuse, comme la sagesse, apporte avec elle « tous les biens. » Et j'ai montré qu'elle apporte en effet les biens les plus précieux et les plus nécessaires ; c'est-à-dire les biens d'ordre spirituel. Quelqu'un pensera peut-être qu'il est d'autres biens encore, à savoir les biens matériels ; que ces biens ont, dans la vie présente, une importance considérable ; et que, si la science de la religion est inutile à leur acquisition, on ne peut pas dire qu'elle apporte *tous* les biens.

Je répondrai à cette objection en faisant remarquer que, si les leçons de la religion ne donnent pas les biens matériels, lesquels ne sont point de leur ordre et ne constituent pas leur but propre, elles aident cependant à les acquérir, à les conserver, à les développer, et mettent ceux qui les poursuivent dans des conditions souverainement favorables pour y réussir.

Ecoutez, je vous prie, et résolvez les questions suivantes :

L'instruction religieuse n'enseigne-t-elle pas des vertus qui éveillent et soutiennent les énergies naturelles, aident à vaincre les difficultés, encouragent dans les insuccès, donnent aux fortunes les bases solides du travail et de la probité ?

L'instruction religieuse n'apprend-elle pas à éviter les excès où s'épuisent les forces du corps et se perdent les santés, où s'étiolent les intelligences, où s'énervent les caractères, où se contractent les habitudes de paresse et d'intempérance, où se gaspillent et se dissipent les patrimoines ?

L'instruction religieuse ne confère-t-elle pas à l'homme qui la met en pratique une grandeur morale, une influence, une autorité auxquelles s'attachent l'estime et la confiance de ses concitoyens ? Et cette estime, cette confiance, ne sont-elles point éminemment utiles au succès des entreprises ?

Enfin, l'instruction religieuse et la fidélité à ses enseignements ne sont-elles pas de nature à mériter les faveurs de cette *Justice immanente* dont parlent les incrédules, quand ils ne veulent point nommer Dieu, mais dont ils reconnaissent qu'elle intervient souvent dans les affaires d'ici-bas pour rendre à chacun suivant ses œuvres ?

Cessez donc de regarder l'instruction religieuse comme inutile aux intérêts temporels ! Elle les favorise, au contraire, dans une large mesure, et les protège contre leurs ennemis. L'homme qui la possède est mieux armé que tout autre pour la conquête de la fortune.

IV

Je ne puis pas terminer cet entretien sans envisager mon sujet au point de vue *social* et sans rappeler que l'instruction religieuse, nécessaire au bien des *individus*, ne l'est pas moins au bien des *sociétés*.

Oui, la science religieuse apporte aux sociétés comme aux individus les principaux éléments de la paix et de la prospérité. La raison en est que les conditions d'existence et les destinées de tout groupement humain tiennent de très près à l'état moral des membres dont il se compose. Les hommes vertueux sont, pour lui, des membres de bonne santé. Au contraire, les hommes vicieux sont des membres malades. Sa santé s'affermit ou son mal grandit suivant que s'accroît, dans son sein, le nombre des bons ou des méchants. Il en va ainsi d'autant plus sûrement que chacun de ceux-ci ou de ceux-là exerce fatalement, dans son milieu, c'est-à-dire parmi ses parents, ses amis, ses concitoyens, par son attitude, son langage, ses exemples, son action personnelle, une influence qui communique à autrui ses qualités ou ses défauts. Par là, les populations vont au bonheur ou au malheur, se sauvent ou se perdent. Nos Livres saints l'ont dit depuis longtemps : « *Le grand nombre des Sages assure la santé du monde* [1]. » Et je puis ajouter avec autant de vérité : « Le grand nombre des non-sages conduit le monde à la ruine. » C'est à cette multiplicité des hommes pervers que toutes les civilisations disparues ont dû les convulsions par lesquelles elles sont passées, puis leur effondrement définitif. Or, d'où viennent les sages ? Et d'où viennent les non-sages ? L'expérience le démontre : les premiers viennent surtout de l'instruction religieuse ; les autres viennent le plus souvent de l'ignorance religieuse. Et ce fait s'explique aisément. Car l'instruction religieuse fait connaître à qui reçoit ses leçons les lois du bien avec toutes les raisons de l'accomplir. L'homme instruit de ces grandes vérités ne sera vicieux que par faiblesse et par inconséquence. Quant à l'ignorant, il restera sans défense contre les attraits du mal, contre ses instincts pervers, contre les erreurs dont le monde est rempli, contre les scandales, contre la propagande et les entraînements des méchants.

Laissez-moi l'ajouter : les dangers propres à l'ignorance religieuse sont aujourd'hui plus grands que jamais et menacent nos sociétés, non plus seulement de troubles ou de malaises quelconques, mais d'une ruine totale. C'est la civilisation générale du monde qu'ils semblent devoir réduire à néant.

Personne n'ignore comment, en 1917, le peuple russe a été victime d'une révolution plus radicale que toutes les révolutions antérieures. Non contente de changer le régime politique, cette révolution a confisqué en Russie toutes les propriétés privées, supprimé la famille, la religion, les lois existantes, et, pour assurer sa domination, massacré plus de quinze cent mille citoyens. Puis elle a pillé tous les trésors de l'Etat, toutes les églises, toutes les fortunes. Elle a vendu et vend encore ces opulentes dépouilles à qui veut les acheter. Et, avec l'argent produit, elle achète à prix d'or, d'un bout du monde à l'autre, les hommes de désordre qui s'engagent à propager parmi les autres peuples ses doctrines de mort et à ne reculer devant aucune violence pour rejeter l'univers entier dans la barbarie. Or, l'expérience dont je parlais tout à l'heure, se continue ici. En d'autres termes, c'est dans les masses aveuglées par l'ignorance religieuse que se recrutent le plus aisément et les hommes prêts à se vendre pour activer la propagande révolutionnaire et les hommes disposés à se laisser gagner par ses sophismes. Les populations pénétrées de la doctrine catholique s'en défendent avec succès. Les populations qui n'en ont pas reçu les leçons se laissent aisément séduire. Et comme, dans nos démocraties, les pouvoirs publics sont à la merci des multitudes, le jour où les majorités seront acquises au renversement de l'état social, c'en sera fini de cette civilisation dont nous sommes si fiers.

* *

Comprenez-vous maintenant la nécessité sociale de l'instruction religieuse ? Cette instruction

[1] *Multitudo sapientium sanitas est orbis terrarum.* (Sagesse, VI, 26).

a toujours été et sera toujours nécessaire au salut des individus; mais elle l'est aujourd'hui plus que jamais au salut des sociétés.

C'est pourquoi tout homme réfléchi tient pour frappés de démence les chefs de nations qui, au lieu de faciliter l'enseignement chrétien des jeunes générations, le rendent de plus en plus difficile, et les écrivains publics qui, au lieu de favoriser l'évangélisation des masses, s'efforcent de la leur rendre odieuse. Tous, pense-t-il, travaillent contre leur propre mission. Ils trahissent à la fois leur rôle, leur devoir et les intérêts de leur pays.

Pour vous, chrétiens qui m'avez écouté, gardez-vous de partager cette criminelle et funeste mentalité ! Instruisez-vous personnellement, avec soin et à fond, de votre religion ! Tenez au plus haut point à l'instruction religieuse de vos enfants et de vos serviteurs ! Et employez avec persévérance et assiduité, pour vous et pour eux, les moyens de la réaliser et de la compléter dont nous parlerons bientôt. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XXXVII

9e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

Ruines matérielles et ruines spirituelles

Nous sommes souvent dans l'illusion sur la nature de N.-S. Jésus-Christ. Nous ne voulons voir en lui que le Dieu tout-puissant, et nous ne voyons pas le Fils de l'Homme, né comme nous dans le temps, ayant comme nous un corps qui peut souffrir, un cœur qui peut aimer ; et pourtant Jésus-Christ a pris tout de notre nature, tout, excepté la concupiscence et le péché, et nos plus nobles sentiments ne sont que l'ombre des qualités du divin Sauveur.

Celui qui s'étonnerait de voir Jésus-Christ pleurer ne connaîtrait pas le cœur de l'homme et le cœur de Jésus-Christ.

Mais sur quoi pleure-t-il ?

I

Il pleure la destruction violente de Jérusalem, que rien ne faisait prévoir et que son esprit prophétique lui montrait à quelques années de là. Trente-sept ans en effet après la mort de Jésus, les Romains vinrent mettre le siège devant la ville déicide, réputée imprenable. Les Juifs la défendirent avec acharnement ; le siège dura sept mois ; il y eut, au dire de l'historien Josèphe, contemporain des événements, 1.100.000 morts et près de 100.000 prisonniers. La ville fut détruite de fond en comble, à l'exception d'une muraille très forte et de trois tours, qui par leur hauteur et la richesse de leurs matériaux faisaient l'admiration du monde entier.

En pleurant sur la ruine de Jérusalem, Jésus-Christ apprend au chrétien à s'intéresser à la prospérité de sa patrie, à prier pour sa grandeur.

II

Mais la douleur de Jésus-Christ va plus loin. Jésus pleure la ruine spirituelle de Jérusalem, l'endurcissement de ce peuple qui, possédant dans son sein le Fils de Dieu, n'a pas su le reconnaître. — Or, l'âme humaine ressemble au peuple juif. Dieu lui a fait les plus grandes avances. Son Fils unique s'est sacrifié pour elle sur le Calvaire, et tous les jours il renouvelle à l'autel le même sacrifice pour notre bien et notre réconfort. Mais l'homme regarde Dieu avec indifférence, et se conduit comme si l'Incarnation n'avait pas eu lieu, comme si rien n'existait que ce monde matériel.

Dieu cependant ne nous abandonne pas. A toute minute, il nous poursuit de ses appels. Tantôt, c'est le remords qui angoisse l'âme ; tantôt il nous atteint dans nos biens, nos espérances, nos affections, pour nous rappeler que la terre n'est pas le lieu du repos, mais que, malgré nous, vers un monde supérieur il faut lever les yeux.

Lorsque le surintendant des finances de Louis XIV, Fouquet, fut disgracié, sa mère prononça ces belles paroles : « Je vous remercie, mon Dieu ! Je vous ai toujours demandé son salut, voilà le chemin. » Oui, la douleur est souvent une grâce. Dieu se plaît à assombrir la terre pour faire resplendir le ciel.

Mais quand Dieu parle, le chrétien fait souvent le sourd, il se détourne en disant : « Oui, Dieu a raison, mais j'obéirai plus tard à ses avertissements. Je suis jeune, je suis vigoureux. Passent d'abord ma volonté et mes caprices avant la volonté de mon maître. » Hélas ! cette parole, on la répète d'année en année et l'on arrive ainsi aux portes de la mort.

Pour nous, m. f., nous serons plus sages ; nous n'oublierons pas que le temps présent nous a été donné pour sauver notre âme, pour la nettoyer, pour l'orner, et que le meilleur emploi de la vie, c'est de préparer la mort.

XXXVIII

10e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

L'humilité dans la prière

Il n'est pas rare d'entendre des chrétiens se plaindre amèrement de l'inutilité de leurs prières. C'est que, m. f., l'efficacité de la prière est subordonnée à certaines conditions. Nous ne sommes pas exaucés quand nous sommes mauvais, dit S. Augustin, c'est-à-dire quand nous sommes gravement pécheurs et ennemis de Dieu ; ou quand nous demandons des biens qui, dans l'ordre de la Providence, seraient préjudiciables à notre salut ; ou encore quand, demandant des choses excellentes, nous les demandons mal.

Nous demandons mal quand nous prions sans attention, sans humilité, sans persévérance. L'Evangile de ce jour attire notre attention sur *l'humilité* qui doit accompagner nos prières.

* *

L'humilité est la première vertu du chrétien. Sans elle il est impossible de plaire à Dieu. Mais cette

vertu nous est spécialement nécessaire quand nous prions.

Que sommes-nous, en effet, devant Dieu ? Un peu de boue façonnée de ses mains, vivifiée présentement par une âme. — Ah ! s'écriait Abraham, oserai-je parler au Seigneur, moi qui ne suis que cendre et poussière ?

Et si, à cette raison tirée de notre nature même, nous ajoutons notre triste condition de pécheurs, quel nouveau motif de nous humilier devant Dieu !

Quand nous prions, dit S. Augustin, nous sommes, quel que soit notre rang, des pauvres du bon Dieu, *des mendiants* qui nous tenons à la porte de ce père de famille pour lui demander ses faveurs.

Je suppose qu'un mendiant nous arrête sur notre route et, au lieu d'avoir une pose et un langage en rapport avec sa situation, sollicite notre aumône d'un air impérieux et comme un dû ; cette attitude ne le rendra-t-elle pas indigne de secours ? Ainsi l'orgueilleux se rend indigne des bienfaits de Dieu.

L'Ecriture Sainte nous l'enseigne de la manière la plus expresse : « Seigneur, dit-elle, les orgueilleux ne vous ont jamais plu, mais la prière des cœurs doux et humbles vous a toujours été agréable. » Et ailleurs : « La prière de celui qui s'humilie pénètre les nues et sera toujours prise en considération. »

Cette vérité nous est encore clairement indiquée dans la parabole d'aujourd'hui. Voyez ce publicain qui se tient éloigné du sanctuaire ; ses regards sont modestement fixés à terre, symbole de son humilité intérieure ; sa prière est courte, sans abondance de paroles. Il se frappe la poitrine en disant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. » — « Je vous le déclare, dit Jésus, celui-là sera justifié, car quiconque s'humilie sera élevé. »

* *

Humilions-nous donc, faisons-nous tout petits devant Dieu. Plus notre prière s'abaisse, plus elle monte vers le ciel et pénètre dans les mystérieux abîmes de la miséricorde de Dieu. La grâce est comme les fleuves, elle coule dans les vallées, tandis que les montagnes ne retiennent pas les eaux. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

PANÉGYRIQUE DE SAINT BONAVENTURE

(14 juillet)

S. BONAVENTURE DÉFENSEUR DE L'IDÉAL SÉRAPHIQUE

Rector fratrum et stabilimentum populi.

Prince de ses frères, soutien de sa nation. (Eccli, XLIX, 17).

Mes frères,

Les saintes figures de l'Ordre Séraphique constituent une des galeries les plus belles de l'Eglise catholique. Dieu se plaît à confondre ce qui est par ce qui n'est pas, l'orgueil d'un Luther révolté sera humilié par la vertu d'un modeste frère quêteur, S. Félix de Cantalice ; pour la condamnation du scepticisme d'un Voltaire impie et railleur, Dieu suscitera l'héroïque mendiant S. Benoît-Joseph Labre. Toutefois, dans la série de ses enfants illustres, la famille franciscaine ne compte pas que des personnages de rang inférieur, elle se glorifie aussi d'avoir vu éclore des génies dont la douce lumière rayonne sur le monde entier. Présentement, nous voulons étudier un de ces hommes de la droite du Très-Haut, dont l'action reste particulièrement bienfaisante, S. Bonaventure.

En 1874, à l'occasion du sixième centenaire de son bienheureux trépas, de magnifiques cérémonies se déployèrent, les échos de la chaire de vérité retentirent des accents puissants des voix les plus éloquentes [1]. Celui-ci magnifiait les vertus du religieux ; celui-là scrutait les trésors accumulés par le Docteur ; cet autre exaltait le prince de l'Eglise. Depuis lors, des études de haute valeur ayant été publiées, leur richesse ne pourrait que multiplier le labeur du panégyriste qui recherche avant tout la vérité historique et qui s'efforce de saisir sur le vif la vraie physionomie de l'élu du Seigneur.

A nos yeux, le grand mérite de S. Bonaventure est d'avoir compris S. François d'Assise et de l'avoir continué. Pie XI interprète en faveur du séraphique Patriarche l'éloge que l'Ecclésiastique fait de Simon, fils d'Onias : « *Suffulsit domum... corroboravit templum.* Il fut le soutien de la maison ; il assura la solidité du temple » (Eccli., L, 1). A la mort du plus illustre des enfants de la famille franciscaine, Grégoire X le proclamait : « *Columna christianitatis,* la colonne de la chrétienté. » Nous ne nous tromperons donc pas en saluant dans notre Saint le prince de ses frères, qui eut pour mission d'affermir le peuple : *Rector Fratrum, stabilimentum populi.*

Nous voudrions, sans trop nous écarter de la trame historique, admirer la magnificence du parallélisme qui s'établit entre les deux Saints. La force du séraphin de l'Alverne fut dans la pauvreté : en entrant en religion, S. Bonaventure fit sien l'idéal du *Poverello ;* la mission plus spéciale du Patriarche des Pauvres fut la création de sa famille religieuse : son fils et successeur en sera le chef et le père ; S. François fut suscité de Dieu pour être un sauveur de la société par la diffusion de son esprit : docteur et cardinal, S. Bonaventure sera la lumière placée sur le chandelier d'honneur pour la diffusion de l'esprit catholique qui se confond, dans les cœurs, avec l'esprit séraphique.

Grande opus ! La critique s'est accusée austère, vaste est le domaine historique qu'il faut explorer [2].

[1] A Lyon, les discours furent prononcés, le premier par le R. P. Damascène, capucin, qui devait, quelques mois plus tard, succomber sur les frontières du pays des Gallas qu'il allait évangéliser ; le deuxième par Mgr de Charbonel, évêque qui avait renoncé à son siège pour revêtir la bure ; le troisième par le cardinal Mermillod, alors vicaire apostolique de Genève.

[2] Ce n'est pas sans surprise et sans regret que l'on voit le critique des *Acta Sanctorum* user des procédés d'assertions tendancieuses ; à ses yeux, la nomenclature du P. Arthur est presque fastidieuse, les sources citées par Wading sont par trop récentes. les textes de Barthélemy de Pise sont par trop concis, le P. Robert n'offre rien de solide. *(Act. SS.,* III Julii, p. 777, *passim,* et 788).

L'érudition moderne a réagi ; elle rappelle que des monuments historiques ont existé. Jean-Gilles Lamora avait parlé de S. Bonaventure dans son ouvrage *De viris illustribus ;* elle parle de divers manuscrits ; elle recueille avec soin le

De faux admirateurs ont tenté de démarquer l'œuvre du Maître ; il faut lui rendre son vrai caractère ; ardus sont les sentiers où nous devrons nous engager ; la vie surnaturelle, dont il faudra percer les secrets, a des profondeurs d'horizon qui rappellent celles de l'océan lumineux au coucher de l'astre du jour. Dieu nous soit en aide et son saint Evangile !

I. — *L'idéal séraphique de S. Bonaventure*

L'histoire a conservé le nom des parents de S. Bonaventure : son père s'appelait Jean de Fidanza et sa mère se nommait Marie Ritelle. Lui-même vint au monde en 1221 et reçut sur les fonts baptismaux, comme S. François, le nom de Jean ; il naquit à Bagnarea, ville épiscopale de la Toscane.

Un fait qui n'est point contesté, c'est sa guérison miraculeuse, alors qu'il était petit enfant, — il avait quatre ans lorsque l'événement se produisit, — un an avant la mort du Séraphique Père. Dans sa reconnaissance, le miraculé a parlé du fait en plusieurs de ses écrits. Il s'exprime en ces termes dans la *Legenda minor* : « C'est par un vœu fait par ma mère au bienh. François qu'alors que j'étais tout petit enfant, j'ai été arraché aux portes de la mort et rendu à la plénitude de la vie. »

Est-ce qu'à cette occasion l'heureuse mère se serait félicitée de son bonheur en s'écriant : « *O buon' aventura !* » Est-ce que S. François, prévoyant les biens qui lui arriveraient un jour par ce privilégié, aurait prophétisé : « *O bona ventura !* » Les origines étymologiques du nom *Bonaventure* restent dans la pénombre. Les Grecs le traduiront un jour par celui d'Eustache qui a, dans leur langue, la même signification.

En montant au ciel, le prophète Elie laissa choir, du char de feu qui l'emportait, son manteau, et son disciple Elisée qui le recueillit fut revêtu de l'esprit prophétique. C'est bien de l'esprit séraphique que fut investi le jeune Jean de Fidanza lorsqu'il revêtit la bure de S. François ; du haut du ciel, le bienheureux Père ne pouvait que bénir son nouveau disciple qui n'entendait point retarder l'accomplissement du vœu de sa mère : il comptait dix-sept printemps. Il peut, désormais, porter le nom de Bonaventure.

On peut juger de la formation intellectuelle, morale et religieuse du jeune novice, par les beaux traités qu'il écrira, plus tard, sur ce sujet : *Règle pour les Novices ; — Les vingt pas ; — De la tenue extérieure du religieux ; — De la réforme de l'homme intérieur ; — Alphabet religieux.* Il savait qu'avant de germer, le grain de blé doit d'abord mourir. L'idéal séraphique suppose, avant toutes choses, la soif de la solitude : Seul avec Dieu seul. Tel fut S. Bonaventure pendant son noviciat ; ses progrès dans la vie intérieure étaient incessants. « *In devotionis gratia continuum sumebat incrementum,* » dit S. Antonin.

témoignage des contemporains ou des écrivains qui voisinent avec l'époque contemporaine ; leur concision ne détruit pas leur valeur.

En 1239, le néo-profès était envoyé au couvent de Paris, pour suivre les cours de l'Université [1]. Il y eut pour maître Alexandre de Halès, le *Docteur Irréfragable,* l'oracle écouté du docte aréopage : « *Quem, cum esset in sæculo, tota Parisiensis Universitas sequebatur.* » *(Op. S. Bon.*, éd. Quaracchi, Prolog., p. LVI, I).

S. François avait recommandé que les Frères lettrés, en s'adonnant à l'étude de l'Ecriture Sainte, n'oubliassent point la prière, se gardassent de toute vaine curiosité et se souvinssent qu'il fallait apprendre non seulement comment il fallait parler, mais aussi comment il fallait se conduire pour pratiquer ce que l'on aurait appris ; il voulait que ses Frères grandissent dans la belle et pure simplicité. Ces principes furent ceux qui firent de S. Bonaventure un modèle. Un contemporain lui rend ce témoignage : « Il était bon, affable, pieux, miséricordieux, rempli de vertus, chéri de Dieu et des hommes. » Bernard de Besse ajoute : « Sa contemplation de la vérité scientifique se transformait en prière et en louanges divines ; il ruminait sans cesse en son cœur ce que son intelligence avait perçu. »

Tous ses efforts tendaient à se pénétrer de l'esprit de S. François et il était regardé comme l'héritier de ses vertus [2]. On a essayé de contester qu'Alexandre de Halès ait été son maître ; les preuves que la plus sincère affection a régné entre le Docteur et le disciple surabondent. C'est Bernard de Besse, c'est Barthélemy de Pise qui rappellent la célèbre parole prononcée par le maître à l'égard de son disciple : « Il semble qu'il n'ait point péché en Adam. » Les ouvrages de S. Bonaventure suffisent à établir le souvenir de vénération reconnaissante que le disciple avait gardé à son maître.

Ses progrès dans les sciences, ainsi que l'observent Sixte IV et Sixte V, furent rapides et remarquables. « *Paucorum annorum spatio incredibilem fuerat scientiam consecutus* », ce sont les termes de Sixte IV. Les plus heureux succès couronnent ses labeurs. Au témoignage de François de Fabiano, il était licencié « sub Alexandro, primo magistro Ordinis », par conséquent avant la fin de l'année 1245, date de la mort du célèbre Docteur. Il enseigna alors dans l'intérieur du couvent. Trois ans plus tard, il était proclamé docteur et il obtenait, de la part du Général Jean de Parme, l'autorisation d'occuper une chaire à l'Université de Paris.

D'autres labeurs allaient réclamer son dévouement ; il aura à défendre le patrimoine de l'idéal séraphique.

Le débat entre l'Université et les Ordres mendiants s'ouvrait à cette époque. On pourrait en reconstituer les phases avec les écrits de S. Bonaventure. Un

[1] Des écrivains dont le nom fait autorité, les BOLL., (III *Jul.*, p. 781) ; — le P. ARTHUR WADING, *(ad ann.,* 1243), repoussent à l'année 1244 l'arrivée du Saint à Paris. Du moment où il faut admettre qu'il eut Alexandre de Halès pour maître, — et les preuves en paraissent irréfutables, — il n'est pas possible de maintenir cette date. S. Bonaventure étudia la philosophie de 1239 à 1242 ; c'est à partir de ce moment qu'il suit les cours du *Docteur Irréfragable,* de 1242 à 1245, date de la mort d'Alexandre de Halès.

[2] « Omnia consilia, cogitationes, factaque ita ad S. Franciscum referebat ut ejus virtutum hæres esse videretur. » (WADING, 1243, p. 84).

anonyme a posé au nouveau docteur des questions insidieuses sur la pauvreté séraphique. Guillaume de Saint-Amour publie son livre sur les dangers des derniers temps : c'est une charge à fond sur l'état religieux et les droits de ceux qui l'ont embrassé. Gérard d'Abbeville viendra plus tard.

Dans son apologie de la vie religieuse et franciscaine, le Docteur Séraphique prouvera qu'il est bien l'héritier du Poverello ; son idéal est bien le sien. Ecoutons ses accents lorsqu'il célèbre le mérite de la pauvreté : « Cette pauvreté a été enseignée par le Christ. Il nous invite à l'embrasser lorsqu'il nous dit : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et suivez-moi... » Il promet les plus belles récompenses à ses sectateurs : « Celui qui aura laissé sa maison... ses champs pour l'amour de mon nom recevra le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre. » Et encore : « Pour vous qui avez tout laissé pour me suivre, vous serez assis sur des sièges pour juger les douze tribus d'Israël... » Le Christ a fait mieux : il a donné l'exemple. Ouvrez l'Evangile, interrogez les Pères. Pauvre, très pauvre dans sa naissance, il veut une mère très pauvre, la Vierge Marie, et très pauvre, pareillement, sera le divin Joseph. »

Il pouvait acculer ses adversaires dans leurs derniers retranchements. « Oui ou non, demandait-il, le Christ a-t-il enseigné et pratiqué la pauvreté absolue ? Oui ou non, est-il permis de le suivre ? » Et il concluait : « La pauvreté est le fondement de la perfection évangélique. »

Aussi fut-il mandé, avec S. Thomas et le célèbre franciscain Bertrand, à la célèbre conférence d'Anagni où Guillaume fut confondu et condamné. S. Bonaventure déploya, pour la défense de l'idéal franciscain, sa science scripturaire et son érudition patristique. Il en fut loué par Alexandre IV. La conclusion fut que l'Université s'engageait à reconnaître les droits des Ordres mendiants et promettait par serment d'agréer le frère Bonaventure comme régent et à le recevoir dans la corporation des Docteurs. Ce dernier avait bien mérité de ses Frères, bien mérité de l'Eglise. La postérité a ratifié le beau titre que ses contemporains lui ont décerné : *Doctor mellifluus*.

II. — *Réalisation de l'idéal séraphique*

S. Bonaventure, qui avait si bien compris, si bien défendu l'idéal séraphique, devait aussi le réaliser. En 1257, il était nommé Général de l'Ordre. Il est vrai que des hommes, jugeant humainement des choses divines, ont prétendu que, téméraire, il avait porté une main audacieuse sur l'arche sainte [1]. Qu'en est-il en réalité ?

Au moment où l'élu du Chapitre de Rome prenait en mains la direction de la grande famille franciscaine, un double courant d'idées contradictoires divisait les esprits. Les spirituels, d'une part, se réclamant de la parole du Testament de S. François : « A la lettre et sans glose, » demandaient à grands cris une observation de la Règle entendue en un sens rigoureusement littéral. Les intellectuels, d'autre part, s'autorisant des exigences des temps, demandaient avec instance une interprétation plus humaine de la pensée du fondateur et obtenaient du Saint-Siège des déclarations plus ou moins selon leurs vues.

Dante a merveilleusement compris cette situation lorsqu'il concrétise ces tendances opposées dans les personnes d'Ubertin de Casale et d'Aquasparta, et lorsqu'il met dans la bouche de S. Bonaventure la remarque judicieuse que les *zelanti*, par leur attitude outrancière, compromettaient la réalisation de l'idéal séraphique et que d'autre part les hommes à vues par trop larges s'en écartaient de propos délibéré.

Il faut le dire sans détour : dans l'harmonie du plan divin, le patriarche des Pauvres fut le créateur de la race ; la sève séraphique a jailli de son cœur ; son fils et successeur devait être l'organisateur de ce corps franciscain constitué. Il n'entrait pas dans les desseins éternels que la famille restât perpétuellement à l'état embryonnaire du berceau : il fallait discipliner les énergies. La réaction contre les abus dénoncés par Ubertin de Casale s'imposait également, et le pieux Général n'avait pas attendu les criailleries des spirituels pour en demander la réforme.

Voici en quels termes il réprouve la somptuosité dans les édifices : « Puisque la pauvreté est la sublime prérogative de l'Ordre, de peur qu'une si belle perle ne soit foulée aux pieds par les pourceaux (il écrivait aux Provinciaux), vous vous efforcerez de supprimer toutes les occasions de quête, la somptuosité des édifices, la prétiosité dans les livres, les vêtements et les mets, afin que la pauvreté de notre vie ne soit pas en désaccord avec notre profession. »

Salimbene devait formuler le reproche que l'Ordre était resté trop longtemps sans constitution [1] ; le nouveau Général n'avait pas tardé à constater la nécessité de cette réforme pour défendre le patrimoine laissé par le séraphique Père et assurer la conservation de son esprit dans toute sa pureté. Au Chapitre de Narbonne, des constitutions furent promulguées ; dans les Chapitres ultérieurs, Lyon, Paris, etc., le sage Général veilla à ce que l'œuvre élaborée avec tant de soin fût perfectionnée et que les Constitutions fussent fidèlement observées.

C'est dans l'exposition de la règle qu'il faut chercher la vraie pensée de S. Bonaventure ; on peut alors constater qu'il n'a pas voulu faire une création nouvelle, ni substituer une forme de vie à celle établie par le fondateur. Sa préoccupation constante est de s'inspirer de la pensée authentique de S. François ; il n'aura avec lui qu'un seul et même vouloir. On est heureux de trouver dans la bouche de Pierre Olive l'éloge du saint Général : « Ses efforts tendaient à faire parvenir l'Ordre du bienh. François et de ses compagnons à la pureté de vie et à la sainteté que le Père attendait lui-même de son Ordre. »

[1] « Bonaventure n'a pas compris celui dont il a cru et voulu être le disciple ; il a cru rendre à l'Ordre un immense service en le transformant. » (Sabatier, *Opusc. de crit. hist.*, II, 161, dans *Etudes francisc.*, 1909, p. 350).

[1] « Toto tempore quo fuit minister Helias, non fuerunt generales constitutiones in Ordine ex quibus regula conservatur et regitur Ordo et vivit uniformiter. » (Salimbene, *Chron.*, p. 404).

La pauvreté réclamée par le Séraphique Père exige la désappropriation la plus complète, non seulement pour les individus, mais aussi pour la collectivité ; elle inspire l'horreur de l'or et de l'argent, elle exige un usage austère des choses nécessaires à la vie. S. Bonaventure n'a pas d'autre conception de la pauvreté que doivent pratiquer les Frères Mineurs. Il faut lire la lettre de 1257 et celle de 1266 pour se rendre compte de la clairvoyance et de la fermeté dont le saint Général faisait preuve dans la répression des abus, fulminant contre la réception superflue de l'argent, les requêtes importunes, les constructions trop riches, la recherche des testaments, les dépenses trop faciles et trop larges, rappelant que la très haute Pauvreté interdit l'abondance, la qualité, la prétiosité qui est réservée aux riches.

Ubertin de Casale reprocha à Bonaventure de n'avoir point, dans sa vie de S. François, mis en assez vive lumière la vigueur dont le bienh. Père avait fait preuve à l'égard des religieux relâchés qui s'écartaient des voies austères de la pauvreté. Mais le but de conciliation poursuivi par le pieux biographe est transparent : les Pères du Chapitre de Narbonne qui avaient insisté pour obtenir de lui ce chef-d'œuvre, et ceux du Chapitre de Paris qui le reçurent avec enthousiasme, démontrent que l'Ordre voyait, dans le successeur du Séraphique Père, le véritable héritier de son esprit.

Pour réaliser cet idéal, S. Bonaventure mit tout en œuvre : son zèle s'accuse dans la visite qu'il fait des provinces, dans les nombreux ouvrages qu'il compose pour le bien de ses religieux et pour l'édification des religieuses du deuxième Ordre, comme aussi dans le maintien de la discipline établie par S. François : tenue régulière des Chapitres généraux et rejet de l'inamovibilité dans les charges.

Sa devise était : « *Nec nova statuens, nec vincula superinducens, nec onera gravia aliis imponens.* » Aussi fut-il de la dernière énergie pour s'opposer aux innovations que voulaient introduire les spirituels ; c'est ainsi qu'il rejeta impitoyablement les constitutions élaborées par eux au Chapitre de Strasbourg. En versant dans le Joachinisme, ils avaient prêté le flanc aux attaques contre les Ordres mendiants et ils avaient fait courir les plus grands dangers à leur famille religieuse. N'est-ce point assez pour justifier les sévérités dont ils furent l'objet et que notre génie moderne serait tenté de taxer de rigoureuses ? [1]

Le vrai savoir a reconnu dans S. Bonaventure l'homme suscité par la Providence, tant pour arracher la famille séraphique aux périls de la décadence que pour la préserver des aventures auxquelles pouvaient l'exposer l'illuminisme des spirituels et leur interprétation outrancière de la Règle.

Ceci explique l'intérêt plus spécial que S. Bonaventure porta à la formation intellectuelle des jeunes religieux destinés à la vie apostolique. Le F. Léon et, avec lui, plus d'un ancien s'alarmèrent.

[1] Le frère Gérard, l'auteur du livre *L'Evangile*, fut condamné à la prison et, à sa mort, fut privé de la sépulture ecclésiastique. (P. Gratien, *Histoire de la fondation de l'Ordre des F.F. Mineurs*, p. 276).

En fait, le but admis, la création de couvents d'études était justifiée. Les fruits devaient permettre de juger que l'institution des *studia* avait toute sa raison d'être. Oui, cette œuvre-là est bien l'œuvre personnelle de S. Bonaventure, elle est tout à sa gloire.

Les discussions engagées sur ces questions ont peut-être fait perdre un peu de vue à quel point le cœur du successeur de François battait à l'unisson de celui du Séraphique Père. Le Docteur Séraphique eût voulu, lui aussi, conquérir le monde à l'amour de Jésus-Christ. La lettre d'Alexandre IV révèle la prospérité des missions sous son généralat. Les martyrs tombés pour la cause de la foi seront les plus beaux joyaux de sa couronne [1].

III. — *Rayonnement de l'idéal séraphique*

S. François ne pensait à rien moins qu'à s'ensevelir dans la solitude pour être seul avec Dieu seul ; avant de réaliser son projet, il consulta sainte Claire et le F. Sylvestre. La réponse de l'homme d'oraison et de la Vierge Séraphique furent identiques : « Ce n'est pas pour vous seul, Père, que Dieu vous a comblé des trésors de sa grâce, c'est pour que vous en répandiez les bienfaits sur la catholicité ; vous appartenez à l'Eglise. » On peut juger de la soif de solitude qui consumait le cœur de S. Bonaventure par le *Soliloquium*, qui est un discours entre l'âme et l'homme intérieur ; mais lui aussi est le flambeau sacré que Dieu veut placer sur le chandelier pour qu'il éclaire l'Eglise de sa vivifiante lumière.

Le pieux Docteur a fait de S. François le plus bel éloge lorsqu'il l'a appelé : « *Vir catholicus.* » Le Séraphique s'est révélé tel lorsque, dans sa règle, il a demandé à ses Frères de vouer à la Papauté un culte filial. S. Bonaventure se montre le véritable héritier de cet esprit lorsqu'il affirme la plénitude de l'autorité du Pape [2].

Un autre trait de la piété du Séraphin de l'Alverne, c'est son amour de l'Eucharistie et sa dévotion à Jésus crucifié. Le biographe qui en avait parlé en langage de feu, pouvait-il n'être point embrasé des mêmes flammes ? Le Père avait écrit à tous les prêtres de l'Eglise catholique pour leur recommander le zèle des saints autels ; son fils et successeur insistera pour assurer la décence du culte et la dignité des saints offices selon l'esprit de l'Eglise romaine. On doit à sa plume alerte des œuvres pieuses aussi suaves que riches : sa *Præparatio ad missam*, la *Vigne mystique* qui contient une série d'élévations sur la Passion, les *Cinq fêtes de l'Enfant Jésus* indiquent que les dévotions du Séraphique Père étaient les siennes.

L'humble François fut une théologie vivante ; le

[1] Alexandre IV, dans sa lettre de 1258, énumère les peuples évangélisés par les Mineurs : Maures, Grecs, Bulgares, Cumans, Ethiopiens, Syriens, Ibères, Alains, Sarmates, Goths, Scythes... Indiens, Tartares, etc., l'énumération est longue.

[2] « Triplex est hujus potestatis plenitudo : sc, quod ipse summus Pontifex solus habet totam plenitudinem auctoritatis quam Christus Ecclesiæ contulit... » (*Opusc, Quare Fratres*, Romæ, 1874, p. 12).

docte Bonaventure, en ses œuvres mystiques, écrivit une théologie vécue ; telle est la pensée de Frédéric Ozanam qui a pu dire des œuvres mystiques du Docteur Séraphique : « S. Bonaventure a réduit en doctrine ce que l'on rapportait des transports et des ravissements de S. François. » On a cependant fait observer avec raison que, même emporté dans les plus hautes régions, le saint Docteur ne perd jamais de vue les nécessités de son temps et de son milieu.

A ces œuvres ascétiques et mystiques il fallait un couronnement. *De Maria nunquam satis !* La Famille franciscaine, non plus que la Famille cistercienne, ne se lassera pas d'honorer Marie et de publier ses louanges. Ce n'est pas entre les mains de S. Bonaventure que pouvait péricliter l'héritage légué par le bienheureux Père. On lui doit l'inauguration de la récitation régulière de l'*Angelus ;* il demanda qu'on célébrât les fêtes de la Visitation et de la Conception de la Vierge. Son *Miroir de la Vierge,* son explication du *Salve Regina,* son *Psautier* sont des monuments impérissables de sa dévotion envers Marie. Son institution des Gonfalons devait aussi traverser victorieusement l'épreuve des siècles.

Nous n'avons point encore parlé de la science des sciences, qu'il a cultivée avec un amour de prédilection : celle des Saintes Ecritures. Pour lui, toute la Sagesse est enfermée dans les Saintes Lettres. Ce n'est pas qu'il méconnaisse l'utilité des autres sciences, il affirmera même que leur connaissance est nécessaire à qui veut acquérir celle des saints Livres, mais il veut que toutes soient en dépendance vis-à-vis de la science sacrée et il écrira la *Reductio artium ad Theologiam.* Ses *Postillæ super Joannem,* son *Expositio in Psalterium,* ses *Illuminationes Ecclesiæ in Hexameron* ou son commentaire sur S. Luc suffiraient à immortaliser en lui l'exégète.

Benoît XIV cite les belles paroles de la bulle de la canonisation : « Plurima librorum optimorum tum in sacris Litteris, tum in majoribus scientiis monumenta reliquit quæ essent omni tempore posteris profutura. » La lumière était bien, pour la plus grande utilité de l'Eglise, placée sur le chandelier d'honneur. S. Bonaventure est le vrai fondateur de l'école franciscaine.

Son commentaire sur le livre des Sentences reste le livre magistral entre tous : c'est là qu'il faut aller chercher la pensée du théologien sur les grands problèmes qui préoccupent l'esprit humain ; c'est là que sont formulés les principes qui doivent diriger les amis de la vérité. Lorsqu'il parle de l'Homme-Dieu, il s'élève à des hauteurs prodigieuses ; son coup d'aile est celui de l'aigle. Mais il n'en saura pas moins se mettre à la portée des humbles et des petits. Gerson aurait voulu que le *Breviloquium* fût entre les mains de tous les apprentis théologiens. Au besoin, il savait illustrer ses œuvres, en s'aidant des lumières des lettres profanes, faisant preuve d'une vaste érudition.

Le plus bel éloge de l'œuvre scientifique de S. Bonaventure a été fait par Sixte IV et Sixte V ; pour celui-ci, il est inspiré par l'Esprit-Saint ; celui-là écrit : « *Scribendo cum summa eruditione, parem pietatis ardorem conjungit, ut lectorem docendo moveat et in intimos animi recessus illabatur ac seraphicis quibusdam aculeis cor compungat.* » Les vœux du créateur de la race sont remplis : « Connaître Dieu de plus en plus pour l'aimer davantage, » telle sera, sous les auspices du Docteur Séraphique, la devise de l'école franciscaine. Pour perpétuer l'heureuse influence des doctrines du Maître, Sixte V fondera le collège de S. Bonaventure. Aux yeux des Pontifes romains, S. Thomas et S. Bonaventure sont les deux flambeaux de la scolastique : si le premier est l'Ange de l'Ecole, le deuxième en est le Séraphin.

Sixte IV et Sixte V s'étaient souvenus de la haute estime de leurs prédécesseurs pour le Général des Mineurs. Clément IV, en effet, qui avait pour lui une grande affection, aurait voulu l'appeler au siège archiépiscopal d'York. S. Bonaventure fut cependant assez heureux pour faire agréer ses excuses.

Son savoir et sa grande érudition n'étaient pas les seuls motifs qui lui avaient concilié la bienveillance du Saint-Siège. Son dévouement à la cause catholique était connu à la cour romaine ; les grandes chaires de l'Italie, de la France, de l'Espagne l'avaient entendu ; en plus d'une circonstance, sa discrétion avait résolu des questions épineuses ; les échos murmuraient ses louanges : ils disaient avec quelle sagesse il gouvernait sa famille religieuse, ils parlaient des faveurs extraordinaires qu'il avait reçues du ciel, son don des larmes, ses vertus, sa sainteté, son zèle des âmes, son désir d'aller, lui aussi, aux pays infidèles dans l'espoir de verser son sang pour la foi. Aussi le Sacré Collège tourna les yeux vers lui lors de la mort de Clément IV, et son avis ne contribua pas peu à l'élection de Grégoire X.

En 1269, au Chapitre général de Pise, S. Bonaventure avait attiré l'attention des Frères sur l'état malheureux de la chrétienté en Orient ; il leur avait demandé de ne rien négliger de la croisade ; il s'était efforcé d'aviver leur saint enthousiasme pour la cause des Missions. C'est avec la confiance la plus entière que le Vicaire de Jésus-Christ demanda au saint Général sa collaboration dans le grand œuvre du retour de l'Eglise grecque à la pureté de l'orthodoxie et à son union avec l'Eglise latine. Quatre Frères Mineurs, munis de toutes les instructions nécessaires, furent députés à l'empereur Michel Paléologue ; ils eurent la consolation de réussir pleinement dans leur mission.

Est-il surprenant que Grégoire X, heureux de pareils succès, ait voulu, en convoquant le concile de Lyon, reconnaître le haut mérite de celui qui était l'âme de ce magnifique mouvement religieux et donner, à la mission qu'il entendait lui confier, la suprême consécration? S. Bonaventure reçut le chapeau de cardinal et le Pape voulut le sacrer de ses propres mains, après l'avoir nommé évêque d'Albano.

Sixte V a dit ce que furent les labeurs du champion de l'orthodoxie : « Dans les questions ardues traitées au concile, son concours fut précieux, il défendit la foi catholique avec une constance indéfectible et il réfuta, d'une manière très serrée, les opinions erronées. » Le résultat ? L'empereur Michel

Paléologue et les nations orientales revinrent à l'obéissance au Saint-Siège.

C'étaient les splendeurs de l'astre du jour à son couchant. S. Bonaventure avait ouvert les séances du concile par le beau discours dans lequel il empruntait les accents de Baruch : « Lève-toi, Jérusalem, monte sur un lieu élevé, regarde du côté de l'Orient et vois tous tes enfants rassemblés depuis l'Occident. » Il ne devait pas tarder à succomber ; le Pape daigna l'assister en ses suprêmes instants ; il lui donna lui-même l'extrême-onction. Le saint pouvait mourir dans le baiser miraculeux du Seigneur [1].

La mort de l'illustre prince de l'Eglise, demeuré l'humble enfant de S. François, fut un deuil pour l'Eglise catholique tout entière. Le Pape, qui avait en personne assisté aux obsèques, demanda aux prêtres de la catholicité tout entière d'offrir le saint sacrifice de la messe pour le vaillant athlète du Christ. C'est en la V^{e} session du concile qu'il faisait cette ordonnance et c'est en cette circonstance qu'il prononçait les paroles inoubliables : « *Cecidit columna christianitatis*. La colonne de la chrétienté est tombée. »

* *

Sixte V observe que le ciel n'avait pas tardé à glorifier le serviteur de Dieu ; les miracles les plus nombreux et les plus insignes étaient opérés par l'intercession de S. Bonaventure. En narrant les miracles du Séraphique Père, le pieux biographe y avait vu le sceau divin apposé à l'œuvre du Pauvre d'Assise ; les prodiges qui éclatèrent pour la manifestation de la sainteté du successeur de François, révélaient la parfaite conformité entre le Séraphique Patriarche et son continuateur.

Après avoir gravi les pentes abruptes de la montagne, le voyageur qui est parvenu à la région des glaciers s'arrête, saisi d'admiration, devant le panorama qui est sous ses yeux ; il demeure écrasé, conscient de son néant, au pied des sommets couronnés de neiges éternelles. Ces impressions sont les nôtres ; nous avons voulu retracer un portrait aussi exact que possible du Docteur Séraphique ; entre ce que nous avons dit et ce qu'il eût fallu dire, il y a l'abîme ; nous confessons notre impuissance.

Nous avons essayé de fixer les traits caractéristiques de cette grande et noble figure. L'honneur du religieux est d'avoir compris l'idéal du Séraphique Père, le mérite du Général d'Ordre est de l'avoir réalisé, la gloire du Docteur et du cardinal de la Sainte Eglise est de l'avoir fait rayonner en splendeur.

Rappelons un trait qui éclaire d'un vif rayon de lumière les merveilles dont cette vie est si riche. On sait l'amitié de S. Thomas et de S. Bonaventure, les deux oliviers, les deux chandeliers d'honneur placés dans la maison du Seigneur. Or, un jour, le premier demandait au second à quelle source il puisait les lumières de sa sagesse ; et S. Bonaventure de répondre, en montrant le crucifix : « Voilà celui qui m'a tout appris. » Il se révélait bien fils de François [1].

La Pauvreté avait jeté le séraphique Patriarche dans les bras de Jésus crucifié et François, se fondant d'amour, était devenu un autre Crucifié. La science du Crucifix, S. Bonaventure l'a recueillie comme un legs pieux. Il s'en est pénétré et l'a inculquée à ses frères, et la famille dont il reste le recteur entend en vivre. A nous de ne point laisser péricliter le précieux héritage.

La pauvreté séraphique marche de pair avec l'amour. La race des pauvres évangéliques est celle du Calvaire ; ils sont les forts d'Israël ; il est difficile de suivre ces lions dans la rapidité de leur course, ces aigles dans la sublimité de leur vol... Que les fils de François soient fidèles à l'idéal séraphique si bien conservé par S. Bonaventure, ils seront des conquérants, ils seront des sauveurs, ils brilleront pour l'éternité. Ainsi soit-il.

CONFÉRENCES AUX HOMMES

La conscience professionnelle

I

LA PROFESSION

I. La nécessité naturelle du travail. — Son obligation divine, ses avantages. Rapide aperçu des conditions du travail aux temps anciens, à l'époque romaine et au bas-empire, au moyen âge et sous l'ancien régime.

II. Les conditions économiques et sociales modernes. — Concentration industrielle et commerciale, spécialisation et taylorisation, intervention toujours plus fréquente de l'État, internationalisation des échanges, multiplication de plus en plus grande des professions.

III. Conception catholique de la profession. — La doctrine des apôtres (S. Paul) et des théologiens (S. Thomas d'Aquin), son excellence au point de vue religieux et social. Définition de la profession. Ses conséquences sociales. Lois qui s'imposent par le fait même de l'existence des professions : lois divines et lois humaines, contrats collectifs ou individuels ; leur valeur. Nécessité de connaître les lois professionnelles afin de les pratiquer.

Messieurs,

En principe, l'homme doit travailler pour vivre.

Toutes choses, en ce monde, sont disposées de telle sorte que nous ne pouvons rien acquérir sans effort. La terre met à notre disposition les trésors les plus variés, depuis les moissons jusqu'aux diamants. Mais pour utiliser ces richesses infinies, nous sommes tenus de les découvrir, de les exploiter, de les mettre en valeur.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

Le proverbe de La Fontaine est une loi de la nature.

C'est, de plus, une loi divine.

Le Seigneur, quand il nous a créés, s'est inté-

[1] Selon la tradition, au début de sa vie religieuse il fut communié par la main d'un ange ; à son lit de mort, par un autre prodige, il put recevoir miraculeusement en son cœur Jésus-Eucharistie : du ciboire déposé sur sa poitrine s'était échappée la sainte hostie.

[1] La légende du Bréviaire rappelle une autre scène délicieuse : S. Thomas surprenant S. Bonaventure alors qu'il écrit la vie de S. François et se retirant en disant : « Laissons un saint écrire la vie d'un autre saint. »

ressé surtout à notre âme. Suivant une belle formule du catéchisme, il nous a placés en ce monde « pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. »

Mais précisément pour que notre âme puisse acquérir des mérites pendant ce passage terrestre qui doit la conduire au bonheur sans fin, Dieu a ménagé ici-bas toute une série d'épreuves diverses, parmi lesquelles il faut compter l'obligation du labeur.

Originellement, le Créateur avait prévu le travail pour l'homme, mais plutôt comme un plaisir que comme une peine. L'oisiveté ne pouvait être admise par l'Etre infiniment parfait : « Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât » (Gen., II, 15) [1].

Après le péché originel, le travail prit un caractère nouveau et douloureux. Il fut une humiliation et un châtiment : « Il (Dieu) dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait et c'est à force de travail que vous en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie. Elle produira des épines et des ronces et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage... » (Gen., III, 17-19).

C'est dans cette rude loi qu'il faut chercher encore, actuellement, la charte du travail.

Mais si le labeur est une nécessité pénible, il est, en même temps, un moyen surnaturel de gagner une récompense incomparable et de se concilier l'amour du Seigneur. En effet, notre acceptation de l'effort est une preuve d'obéissance à Dieu. Notre résignation, notre courage, sont des vertus que Dieu bénit. Pourvu que ses intentions soient droites et surnaturelles, l'homme doit donc arriver au ciel par l'accomplissement de ses devoirs d'état.

L'obligation de travailler englobe la généralité des hommes. Mais les modalités de cette règle se diversifient presque à l'infini.

Primitivement, l'homme, rare et presque isolé sur la terre, devait pouvoir suffire, par lui-même, à tous ses besoins. Il lui fallait construire lui-même sa cabane, chasser et pêcher, semer et cultiver pour se nourrir, fabriquer de ses propres mains les outils grossiers qui lui étaient indispensables, combattre ses ennemis de toute sorte, parer à mille nécessités.

Sans doute, dès le début, y eut-il une espèce de spécialisation : « Abel fut pasteur de brebis et Caïn agriculteur, » dit la Bible (Gen., IV, 2). Et un peu plus loin, le texte sacré nous énumère les professions de quelques fils de Caïn : Jabel, « père de ceux qui habitent les tentes et des pasteurs » ; Jubal, « père de ceux qui jouent de la harpe et de l'orgue » ; Tubalcaïn « qui eut l'art de travailler avec le marteau et fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. »

Mais cette diversité d'occupations ne pouvait pas aller bien loin. A certaines heures, le forgeron devait redevenir berger, car il n'avait personne à sa portée pour prendre soin de son troupeau. Les musiciens, fils de Jubal, ne pouvaient pas aller chez le luthier pour faire réparer leur harpe. Et les pâtres étaient trop loin du forgeron pour lui commander leurs outils.

A côté de leur profession dominante, nos ancêtres des premiers jours se virent donc forcés d'en exercer subsidiairement une multitude d'autres. Il en est encore un peu de même, d'ailleurs, dans les pays de civilisation arriérée.

Ce n'est qu'après une progression très lente que les professions sont arrivées à se différencier nettement les unes des autres.

Il y a eu sans doute, d'abord, quelques séparations primordiales. Un ouvrier s'est mis à fondre des métaux, un autre à modeler le bois, un autre à tisser des étoffes.

Puis, au fur et à mesure que les goûts s'affinaient, il a fallu faire un effort de plus pour contenter une clientèle plus difficile. Le batteur de fer avait les doigts trop gros pour ciseler des bijoux, le charpentier était impuissant à réaliser des marquetteries, le même artisan ne pouvait pas fournir des tentes de feutre aux pâtres du Liban et des mantelets de pourpre aux élégantes égyptiennes.

Il a fallu diviser et subdiviser les professions anciennes. Chaque invention, comme chaque perfectionnement, a suscité des métiers nouveaux. Chaque civilisation a produit, pour satisfaire ses désirs particuliers et caractéristiques, une série d'emplois spéciaux qui ont disparu avec elle.

Il reste encore assez de monuments assyriens, chaldéens, égyptiens, au Louvre, pour qu'on puisse facilement suivre les traces de cette évolution dans les sociétés les plus anciennes.

En Grèce d'abord, puis à Rome, l'extension inouïe de l'esclavage créa une situation un peu nouvelle.

Les riches, les patriciens surtout, comptaient leurs esclaves par milliers et par milliers de têtes. Il leur fallait tirer parti de cet énorme matériel humain. Les maîtres commencèrent donc à faire produire par les esclaves eux-mêmes tout ce qui était nécessaire à la subsistance de la « *gens* » et même au luxe du seigneur. Il y avait des esclaves boulangers, cuisiniers, teinturiers, cordonniers, tailleurs, maçons, menuisiers, agriculteurs, marins, etc., comme d'autres étaient médecins, architectes, professeurs, peintres ou musiciens.

Cette multitude toujours accrue produisant toujours davantage, il vint un moment où la « *gens* » ne suffit pas à absorber tant de richesses. De là, tout naturellement, l'idée de les vendre. De là aussi cette conséquence que le travail libre, déjà très fortement concurrencé, dut finalement disparaître devant le travail servile dont le prix de revient était infiniment moins onéreux.

[1] Voici comment un exégète autorisé, Fillion, commente ce texte : « Dans cet heureux séjour (le Paradis terrestre), des devoirs attendaient Adam : *ut operaretur*, pour conserver au paradis sa beauté primitive ; *et custodiret*, mot solennel qui fait entrevoir un péril menaçant pour l'homme et pour le jardin. Noblesse et sainteté du travail. Du reste, sans la chute il n'aurait pas été fatigant et pénible. » Fillion, *La Sainte Bible*, t. I, page 28.

Il ne resta plus guère que deux classes de citoyens : les puissants qui dominaient tout, les petits qui vivaient de la sportule des autres.

Ce déséquilibre fut une des causes qui amenèrent la ruine de l'Hellade d'abord et plus tard de l'empire romain.

La période des invasions barbares reste obscure au point de vue de l'histoire des professions humaines. Dans les pays ravagés, on se tirait sans doute d'affaire comme on pouvait, suivant le hasard des circonstances. Au centre même de l'Empire, il y eut de tels désordres économiques, qu'il fallut recourir à une réglementation rigoureuse et lier, en quelque sorte, les artisans à leur tâche [1]. Cette déplorable organisation professionnelle, où le fils succédait à son père pour une œuvre ingrate, souvent incompatible avec ses goûts et ses aptitudes, ne pouvait aboutir qu'à de désastreux résultats.

Après la tourmente, lentement, un monde nouveau chercha à se reconstituer. Alors, l'influence chrétienne dominait. Elle se fit sentir partout, notamment dans l'organisation du travail.

Peu à peu, grâce à l'orientation donnée par l'Eglise, on se mit à concevoir les métiers divers, non plus seulement comme des nécessités imposées par la nature sous peine de mort, mais comme des fonctions qui intéressaient la communauté entière, et aussi comme des offices *(ministeria)* répartis par la Providence, pour la sanctification des âmes et le salut commun du peuple chrétien.

De là, une hiérarchisation à la fois rigoureuse et bienfaisante. De là, aussi, ce statut ouvrier, ce premier code du travail, qui, dans le cadre des corporations, réglait les droits et les devoirs de chacun. L'accession de tous aux hautes charges y était ménagée. Mais la profession était défendue, par de sévères dispositions, contre l'envahissement dangereux des incapables. De même que l'apprenti trouvait dans sa confrérie une famille, ainsi le vieil artisan y pouvait chercher un appui, lors des angoisses de ses derniers jours.

[1] « Tous les artisans, ouvriers et marchands des villes, étaient sous la surveillance de l'administration impériale, qui s'appliquait d'une façon plus ou moins étroite,

1° L'Etat avait pris à son compte et se réservait la fabrication de certains objets, par exemple les armes, les étoffes précieuses, certaines orfèvreries. Il y avait là de véritables monopoles et, pour les exercer, des manufactures impériales. Les ouvriers qui y étaient employés, ingénus, affranchis ou esclaves, étaient obligatoirement attachés à leur service ; leur mariage était étroitement réglementé et les enfants qui en naissaient étaient nécessairement voués à la même profession.

2° Parmi les autres métiers, laissés à l'industrie privée, certains faisaient l'objet d'une réglementation toute spéciale. Il s'agissait de professions qui étaient considérées comme indispensables pour assurer la vie des cités : les bateliers ou marins *(naviculartí)* qui apportaient les céréales... les boulangers... les marchands ou conducteurs de troupeaux... Pour ceux-là on considéra leur profession comme un véritable service public, et par suite, on commença par exempter ceux qui s'y consacraient des *munera* ou charges imposées aux autres citoyens ; puis on en arriva à les attacher plus ou moins étroitement à leur métier, comme le curiale était attaché à la curie, et à rendre la profession obligatoirement héréditaire...

La population agricole était moins libre encore que la population ouvrière. Elle se composait presque entièrement de colons et d'esclaves. Le colon est un homme libre... mais il a perdu la liberté de changer de résidence ou de profession. Il est attaché à perpétuelle demeure, et sa race après lui, au domaine d'un propriétaire foncier. » (Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, ch. I, 20, 21, 22. — Cf. *Code Théodosien*, X, 20, 21, 22 ; XIV, 3 et seq. — *Code Justinien*, XI, 2 ; XI, 48 ; etc.)

Nous aurons à revenir, au cours de cette étude, sur ce système social et religieux. Tout n'y était pas parfait, sans doute. Il n'est rien de parfait en ce monde. Mais il n'en demeure pas moins la tentative la plus durable et la plus féconde qui ait été effectuée pour assurer le bien-être et la dignité des classes laborieuses, pour garantir, en même temps, l'ordre public, et pour prévenir enfin les éventualités défavorables de l'avenir.

En 1789, tout s'effondre. Corporations, jurandes, maîtrises roulent dans le même abîme que les droits féodaux et les privilèges ecclésiastiques. Un grand principe révolutionnaire proclame la liberté, individuelle et absolue, du travail. La longue crise économique qui ne tarde pas à éclater démontre bientôt l'erreur commise. L'homme en effet n'est pas un être isolé sur terre. Il a été créé pour vivre en société avec ses semblables. Il doit travailler en collaboration avec les autres. L'individualisme, en matière de production, conduit à l'anarchie et à la ruine.

Cette vérité élémentaire est, depuis longtemps, reconnue. Mais comme, à notre époque, il est très hasardeux de s'attaquer aux dogmes de 89, nous subissons encore les effets d'une doctrine que peu de gens osent ouvertement condamner.

Des améliorations, des atténuations aussi, s'y sont fort heureusement produites. La loi de 1884 sur les syndicats professionnels a posé un intéressant principe : de nombreuses lois sociales et ouvrières marquent de plus en plus une tendance — pas toujours très heureuse, il est vrai — vers le rétablissement de la profession. Ce sont des essais, où le mal se mélange au bien. Il faut souhaiter que les générations futures puissent tirer de cette ébauche un chef-d'œuvre de justice, d'ordre et de paix.

II

Les conditions économiques et sociales de notre époque sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire longuement. Bornons-nous à en signaler les quelques caractéristiques qui peuvent nous servir à résoudre le problème de la conscience professionnelle.

Nous assistons d'abord à une *concentration* commerciale et industrielle de plus en plus considérable. Les producteurs et les patrons s'unissent en fédérations ou s'arrangent pour former des cartels et des trusts. Les salariés, de tout nom et de toutes sortes, s'assemblent dans leurs syndicats. Il n'est pas jusqu'aux membres des professions libérales qui ne tendent à se grouper en associations de défense de leurs intérêts [1].

Il y a des avantages à cela. Les points de vue opposés sont plus librement débattus entre les puissantes organisations qui s'affrontent, les bases de tarif pour l'embauchage ou les indemnités des ouvriers peuvent être fixées de façon plus juste ; le rendement du travail est sans doute meilleur ; en

[1] M. Xavier Vallat, député de l'Ardèche, a déposé une intéressante proposition de loi, tendant à créer un « Ordre des médecins, » un peu dans le genre de l'Ordre des avocats.

théorie, l'arbitraire devrait disparaître, de même que l'indiscipline.

Mais tout n'est pas avantage. L'agrandissement des entreprises, de même que leurs coalitions, tuent sûrement le petit commerce, la petite industrie qui rendaient pourtant de réels services. La disparition du contrat de louage ou de service individuel, si elle favorise les travailleurs robustes, est désastreuse par contre pour les faibles et pour les vieux, que des patrons bienveillants employaient à des besognes légères moyennant un salaire réduit. Les contrats collectifs de travail sont la cause d'une multitude de grèves et de *lock-out*, qui généralement ne font du bien à personne. Mais, bon ou mauvais, le fait de la concentration est indiscutable [1] et l'agriculture même n'y échappe pas [2].

Autre fait : la *spécialisation* à l'extrême. De même que les professions se multiplient sans cesse, de même, dans l'intérieur de chaque métier, se créent incessamment des catégories nouvelles d'ouvriers. C'est un effet de la *taylorisation*. Cela a sans doute, matériellement, son bon côté. Chaque travailleur, ne faisant qu'une petite partie de l'œuvre et faisant toujours la même chose, deviendra beaucoup plus habile dans sa spécialité. Il produira plus vite et à meilleur compte. Mais, au point de vue moral, ce système n'a-t-il pas l'inconvénient de rétrécir les intelligences, d'étouffer toute initiative, de transformer le travailleur en une vulgaire machine, de nuire au fini de l'ensemble ?

Il faut encore remarquer l'*intervention* toujours plus fréquente de l'Etat et même des municipalités dans les questions d'ordre professionnel. La série des lois et des règlements en cette matière est immense et quelque peu chaotique. Elle s'allonge d'ailleurs chaque jour.

Certes, l'Etat est dans son rôle en stimulant la production, en contrôlant les échanges, en bâtissant des écoles professionnelles, en protégeant les ouvriers, en mettant en vigueur un code social [3]. Mais la réalisation de son programme est-elle toujours excellente ? N'y a-t-il pas des interventions malheureuses, des lois qui ruinent ? Et quand l'Etat se mêle d'exercer par lui-même une profession, celle de fabricant de tabac ou d'allumettes par exemple, n'exagère-t-il pas sa fonction et obtient-il toujours de merveilleux résultats ? [4]

Enfin, l'internationalisation des échanges a pris une importance prépondérante.

Plus l'argent circule, plus il rapporte. Dans ce sens, mieux vaut qu'il roule à travers le vaste monde que dans une petite contrée. Mais l'internationalisation des échanges amène une identification des habitudes, une unification de la vie des divers peuples qui peut être bien dangereuse au point de vue ethnique comme au point de vue de l'art et des diverses civilisations.

Les divers facteurs que nous venons d'énumérer tiennent un rôle considérable dans le jeu quotidien de la plupart des professions. Leur influence n'est pas seulement physique. Elle se répercute sur l'idée même que chacun se fait de son métier. Elle abonde, par suite, en conséquences d'ordre moral. Celles-ci, il faut bien le reconnaître, sont le plus souvent pénibles. La situation sociale du monde présent ne favorise pas toujours l'austérité et la vertu. Notre époque parle toujours de fraternité et de paix. En réalité, jamais la force n'a été plus souveraine, aussi bien dans l'ordre économique que dans le domaine militaire. La justice est un beau mot. Ce n'est généralement qu'un mot. Nous aurons bientôt l'occasion de voir combien d'hommes n'envisagent leur profession que comme un moyen matériel, amoral, de satisfaire leur ambition ou de développer leur fortune, fût-ce aux dépens des droits d'autrui.

III

Notre Eglise catholique a, naturellement, une conception toute différente des obligations professionnelles.

La doctrine, sur ce point, remonte aux Apôtres eux-mêmes. Elle s'adapte sans cesse, avec une souplesse infinie, aux variations des choses humaines. Mais elle reste toujours identique à elle-même, établie sur des principes immuables et éternels.

Dès la fondation des premières communautés chrétiennes, S. Paul éprouva le besoin de rappeler aux fidèles la loi du travail qui s'impose à tous : « Je vous exhorte, écrivait-il aux Thessaloniciens, à travailler de vos mains comme nous l'avons ordonné » (I Thess., IV, 10-11).

Les instructions à ce sujet étaient pressantes et rigoureuses : « Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, puisque nous n'avons pas mené parmi vous une conduite irrégulière ; nous n'avons mangé gratis le pain de personne, mais nous avons travaillé nuit et jour avec peine et fatigue pour n'être à charge à nul d'entre vous... Car lorsque nous étions chez vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne peut pas travailler, il ne doit pas non plus manger.

« Nous apprenons cependant que quelques-uns, parmi vous, se conduisent d'une manière déréglée, ne travaillant pas, mais s'amusant de choses vaines. Or nous ordonnons à ceux-là — et les en conjurons par le Seigneur Christ Jésus — de travailler paisiblement, afin de manger un pain qui soit bien à eux...

« ...Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de relations avec lui, afin qu'il soit couvert de confusion » (II Thes., III, 7-14).

L'Apôtre renouvelle donc l'obligation du labeur, qui avait déjà été portée par Dieu lorsqu'Adam fut expulsé de l'Eden. L'exercice d'une profession est indispensable pour ne pas être à charge aux autres, dit-il encore en substance. Nous pouvons donc conclure de son texte qu'il trouve dans le travail un

[1] « La concentration dans l'industrie manufacturière, les transports, le commerce de détail, les banques, les assurances, etc..., est un fait si universellement connu, si fortement établi par des observations nombreuses et concordantes qu'il est devenu banal de le constater. » (M. L. Bourgoin, *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, IIe partie, l. 3, ch. XI, p. 134).

[2] Cf. L. Bourgoin, *ibid.*, ch. XIII, *passim*, et notamment le § 1 : *Dimension des exploitations agricoles*, p. 195 et suiv.

[3] Cf. Bourgoin, *ibid.*, p. 276-289.

[4] Cf. Bourgoin, *ibid.*, p. 290-301.

triple avantage : l'avantage individuel de celui qui se suffira à lui-même, l'avantage social de la multitude qui ne sera pas grevée par la charge des mendiants importuns, l'avantage religieux, enfin, qui résulte de l'obéissance aux commandements du Seigneur.

Cette théorie, condensée dans les Epîtres de S. Paul a été ensuite développée maintes fois par les Pères et les Docteurs de l'Eglise. S. Thomas d'Aquin l'expose avec sa lucidité et sa subtilité coutumières : « Le travail manuel, dit-il, a quatre buts : premièrement et principalement procurer à chacun sa nourriture... ; deuxièmement préserver de l'oisiveté d'où dérivent beaucoup de maux... ; troisièmement refréner les mauvais instincts ; quatrièmement permettre de secourir les autres par des aumônes [1]. » Voilà déjà les buts individuels et sociaux du travail qui fait vivre chacun, préserve la société des désordres et assure l'assistance mutuelle. Le Docteur Angélique explique ensuite comment, et dans quelle mesure, le travail est imposé par Dieu [2], et il termine par une large énumération des professions, où il comprend aussi bien les carrières libérales que les métiers manuels.

Depuis lors, l'Eglise n'a pas varié. Elle voit toujours dans les diverses professions humaines ce triple élément qui vient d'être indiqué : 1o la soumission aux dispositions providentielles qui ne laissent à l'ensemble des hommes que ce moyen de gagner leur vie ; 2o l'utilité de l'ordre public et l'avantage de la société humaine ; 3o la nécessité, enfin, où chacun se trouve de subsister.

Il résulte de ces principes que l'exercice de la profession n'est pas un acte purement matériel. Par ses côtés sociaux et religieux, il relève de la morale et de la doctrine catholiques.

L'Eglise a le droit et le devoir d'exiger que toute profession soit remplie conformément aux ordres divins, à la justice et à la charité.

Du point de vue religieux, cela se démontre sans peine, puisqu'il s'agit d'un ensemble d'actes humains, mûrement réfléchis, librement consentis, qui relèvent par conséquent des lois générales qui régissent, de par Dieu, la libre activité des hommes.

Du point de vue social, n'est-il pas excellent aussi, que l'Eglise, avec son autorité et sa sagesse, aide les pouvoirs temporels à déterminer et à régir un ordre de choses si important pour le maintien de la tranquillité, de l'équilibre, de la prospérité et de la paix?

Bien des questions professionnelles sont mixtes. Religieuses sous certains rapports, elles peuvent être considérées, sous d'autres, comme des affaires matérielles. Là encore, l'Eglise aura son mot à dire. Elle cherchera à s'entendre avec l'Etat, pour régler, à la satisfaction de tous, les litiges communs.

Cette conception catholique de la profession, quelle qu'elle soit, et des obligations qui en résultent, a le mérite d'être vraie. Elle a encore celui d'être pratique et de se trouver la mieux adaptée pour apaiser tous les conflits, pour promouvoir toutes les heureuses initiatives, puisque l'activité humaine relève à la fois de Dieu et des hommes, et par suite de l'Eglise et des Etats.

Quelqu'un a défini la profession : « Le genre particulier d'activité que l'homme exerce au sein de la société [1]. »

A vrai dire, cette définition est peut-être un peu trop générale. Tous les genres d'activité ne sont pas des professions.

Il y a, au-dessus des humains ordinaires, quelques êtres privilégiés qui ont entendu un appel spécial de Dieu. Ils ont renoncé à toute profession, à toute ambition, à toute convoitise comme à toute richesse terrestre, pour se consacrer exclusivement à la gloire de Dieu et au salut de leurs frères.

Ces gens-là — prêtres, religieux, missionnaires — exercent bien au sein de la société une activité particulière, très particulière même. Pourtant personne ne songe à assimiler leurs fonctions aux emplois ou aux métiers ordinaires. Pourquoi ?

Parce que ces situations plus hautes, que l'on appelle des *vocations*, ont un caractère spécial. Elles sont essentiellement désintéressées.

Même quand les besoins de la vie l'obligent à toucher de l'argent, le prêtre élu par Dieu n'est pas un salarié, ni un commerçant, ni un fonctionnaire. Refusez tout secours à un prêtre, il n'en sera pas moins tenu de vous administrer les sacrements qui, sous nul prétexte, ne peuvent se vendre.

Les ministres de Dieu ont, sans doute, certaines obligations qu'on pourrait nommer professionnelles, parce qu'elles se rattachent aux devoirs de leur charge. Mais ce serait leur faire injure que de dire, au sens strict, qu'ils vivent d'une profession.

Voici un cas tout différent d'activité non professionnelle. C'est le cas de tous les amateurs qui s'occupent sérieusement de sociétés musicales, philathéliques, sportives, et tant d'autres de même genre. Leur activité a bien certaines répercussions sociales — notamment celle des sportifs à notre époque. Elle n'est pourtant pas une profession, parce qu'elle n'est pas rémunérée [2].

Pour que notre définition soit complète, et précise, ne conviendrait-il donc pas d'y ajouter un seul mot pour désigner le caractère financier de la profession, à savoir que *la profession est le genre particulier d'activité* RÉMUNÉRÉE *que l'homme exerce au sein de la société ?* [3]

[1] S. Thomas d'Aquin, *Summa Theologica*, IIa-IIæ, q. 187, art. 3.

[2] « En tant que le travail manuel est destiné à gagner sa vie, il tombe sous la nécessité de précepte dans la mesure où il est nécessaire à cette fin En effet, ce qui est ordonné vers une fin a la même nécessité que cette fin... ; et c'est pourquoi, *celui qui n'a pas de quoi vivre de par ailleurs*, est tenu de travailler manuellement quelle que soit sa condition. » *(Ibid.)*.

[1] Calippe, *Semaine sociale de Versailles*, p. 79.

[2] Si bien que, dans les championnats, par exemple, on distingue soigneusement les « professionnels, » qui vivent de leurs sports, des amateurs non rétribués. — Ce sont deux catégories différentes et même deux situations absolument opposées.

[3] On se demandera peut-être encore pourquoi, dans sa belle définition de la profession, M. l'abbé Calippe n'a pas cru devoir en indiquer le côté moral et religieux. Sans doute parce que c'était inutile et parce que cela dépassait le cadre du mot défini : toute activité humaine, quelle qu'elle soit, ne relève-t-elle pas de Dieu ? — M. Calippe a eu d'ailleurs soin de préciser les obligations que comporte tout métier au point de vue chrétien. Voici comment il s'en explique quelques pages plus loin : « Les devoirs d'état ne sont pas, en effet, aux yeux de l'Eglise, des œuvres de surérogation et de luxe, et qu'elle conseille aux meilleurs sans y attacher d'ailleurs une